

Fond d'Aide à l'Emploi

Pour une meilleure structuration fédérale et un développement performant et durable

Table des matières

CONTEXTUALISATION.....	3
Présentation du dispositif	3
Bénéficiaires.....	4
Profil d'emploi.....	4
contrat de travail.....	4
démarches	5
contacts	5
dossier de candidature.....	6
PARTIE N° 1 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
PARTIE N° 2 : FICHE PROJET	7
Nombre de licenciés ET DE Pass Hockey.....	7
PARTIE N° 3 : PLAN DE FINANCEMENT	10

CONTEXTUALISATION

Suite à la réélection d'Olivier MOREAU en 2017, un nouveau projet fédéral a été présenté. Ce projet ambitieux notamment en matière de développement avec 14 actions dédiées sur 50, met en exergue 3 domaines d'activités stratégiques :

- La Formation et la Professionnalisation
- La Structuration
- Le développement du hockey pour tous

L'une des priorités du projet fédéral est la mise en place d'un accompagnement privilégié des comités départementaux visant à structurer le réseau fédéral au niveau départemental en complément et appui des clubs. Ce travail amènera à clarifier les missions de nos structures fédérales au niveau départemental, puis régional et enfin national. C'est une véritable nouveauté qui implique de fédérer l'ensemble des comités départementaux au projet et donc d'informer et de sensibiliser les instances dirigeantes. Pour augmenter la crédibilité de cette démarche, il conviendra d'aménager le fonctionnement économique global et la gouvernance fédérale. De grands chantiers en perspectives donc mais avec en ligne de mire les Jeux Olympiques de 2024 avec un réel héritage attendu.

Pour mener à bien ce dossier, Eric POURCHASSE, membre du comité directeur de la FFH, est chargé de son suivi. Il est accompagné par Jonathan BERNON, conseiller technique national de la FFH pour mettre en œuvre les actions ainsi que de toutes les personnes bénévoles et/ou professionnels de la FFH et des comités départementaux.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le Fond d'Aide à l'Emploi ou FAE est un dispositif créé par la Fédération Française de Hockey dans le but d'aider financièrement la création d'emplois au sein des comités départementaux afin de renforcer les structures associatives fédérales départementales qui sont au cœur du développement territorial.

L'objectif est de permettre aux comités départementaux de professionnaliser leur encadrement et de participer au développement du hockey en apportant un appui financier aux postes relevant des champs techniques, pédagogiques et administratifs. Cette aide sera dégressive sur 3 ans et devra être couplée à un dispositif « **CNDS emploi** » dans le but de faciliter la pérennisation du poste et améliorer l'appréhension de l'embauche d'un salarié par un comité.

Cet emploi devra être positionné prioritairement sur des missions en lien avec le développement de la pratique sur le territoire et suivre ainsi les directives nationales : hockey éducatif, féminisation, handi-hockey, QPV ou encore le hockey santé.

Le FAE est valable en priorité pour la création d'un premier poste, au sein d'un Comité et sur des contrats en CDI à temps plein ou temps partiel.

Dans le cadre d'un temps partiel, l'aide sera calculée au prorata.

La mutualisation est une piste à laquelle la FFH sera sensible. Dans ce cas précis la mutualisation ne pourra être prise en compte que si le Comité Départemental est l'employeur principal : la mutualisation se faisant par le biais d'une convention de mise à disposition avec un ou plusieurs autres prestataires.

L'association devra justifier d'un plan de financement sur 4 ans qui permettra d'évaluer la capacité de la structure à pérenniser le poste.

L'emploi n'est pas « nominatif ». Le salarié pourra donc changer (démission, rupture de contrat...) sans qu'aucun changement n'intervienne sur la continuité de la convention. Sous réserve que le contrat soit à l'identique du contrat initial.

Dans le cas, ou suite à la rupture du premier contrat, le poste (faute de candidat) ne serait plus pourvu, la FFH se réserve le droit de suspendre ses versements. L'employeur est tenu d'informer par écrit tout changement relatif au titulaire du poste, au temps de travail ou encore aux missions du salarié à la FFH.

BENEFICIAIRES

Tous les comités départementaux de la FFH et donc association sportive éligible à l'Agence Nationale du Sport.

PROFIL D'EMPLOI

Un profil est retenu et est éligible au Fond d'Aide à l'Emploi :

- Agent de développement

Seules des personnes diplômées d'Etat peuvent exercer contre rémunération.

Un volume horaire administratif peut néanmoins être mis en place pour favoriser le développement de la structure employeuse.

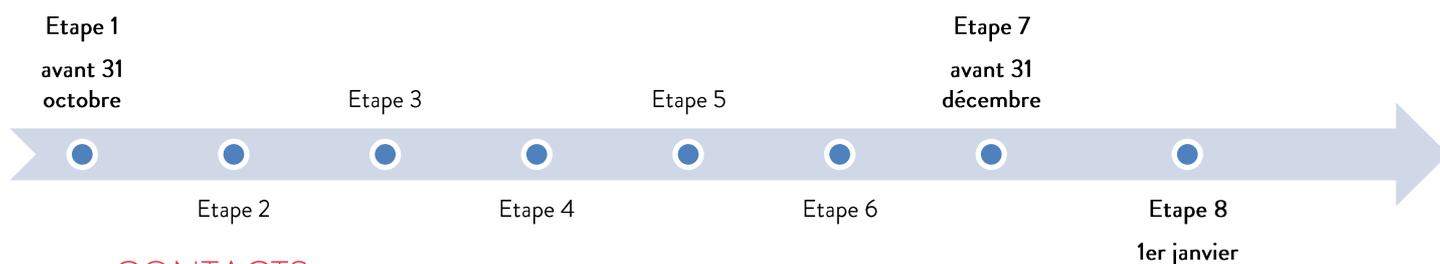
CONTRAT DE TRAVAIL

- Contrat de travail de droit privé régi par la Convention Collective Nationale du Sport

- Contrat de travail établi par écrit et pour une durée indéterminée (CDI)
- Contrat de travail à temps plein (1600h) ou à temps partiel

DEMARCHES

- 1- Compléter le dossier ci-dessous et prendre contact avec le pôle développement de la FFH
 - 2- Etude du dossier par la FFH, instruction du dossier par le pôle développement fédéral et pré-validation de principe du dossier
 - 3- Prise de contact avec la DDCS ou DDCSPP de son département
 - 4- Etude du dossier, instruction, passage en commission DDCS
 - 5- Signature de la convention avec la DDCS(PP)
 - 6- Etude du dossier, instruction, passage en commission FFH
 - 7- Signature de la convention avec la FFH, si et seulement si l'emploi est opérationnel pour janvier de l'année N+1
 - 8- Suivi et accompagnement par le pôle développement fédéral sur l'ensemble de la durée du FAE
- Un Comité Départemental ne pourra prétendre au FAE que si l'ensemble de ces étapes ont été respectées.



CONTACTS

Eric POURCHASSE : eric.pourchasse@ffhockey.org

Jonathan BERNON : jonathan.bernon@ffhockey.org

DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTIE N° 1 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM DE L'ASSOCIATION :**Adresse du siège social :****Tél.** : **Fax** : **E-mail** :Déjà employeur ? oui non Nombre de salariés : soit Equivalent Temps Plein**Responsable du suivi du dossier :****Tél.** : **E-mail** :**Date et n° déclaration EAPS à la DDCS :** **N° agrément sport** :

CANDIDAT (S'IL EST CONNU)

Nom/Prénom :**Adresse :****Date de naissance :** **Tél.** : **E-mail** :**N° carte professionnelle :** **N° sécurité sociale :****Diplômes d'enseignement général :****Diplômes sportifs spécifiques :****Situation socioprofessionnelle avant l'embauche :****Service national ou service civique :**

EMPLOI PROPOSE EN CDI

Nature du travail : Poste administratif
 Poste d'agent de développement**Temps de travail hebdomadaire** (au moins un mi-temps, c'est à dire 17,5h/semaine) :Heures
et **annuel** : (minimum 800h/an)**Date d'embauche** : **Salaire brut mensuel** : €

PARTIE N° 2 : FICHE PROJET

1. L'ASSOCIATION**Quel Comité Départemental êtes-vous ?****Activités principales de l'association :**

- Initiation Stages
 Entraînement Perfectionnement Autres, précisez
 Pratique de loisirs Compétitions

Périodes d'activités :

- Toute l'année Année scolaire Pendant les vacances

Publics concernés par les activités de l'association :

<u>Types de publics concernés</u>	<u>Nombre</u>	<u>Types de publics concernés</u>	<u>Nombre</u>
Enfants		Personnes handicapées physiques	
Adolescents		Personnes handicapées mentales	
Adultes		Personnes en difficulté d'insertion sociale	
3 ^{ème} âge		Détenus du milieu carcéral	
Autres, précisez			

Nombre de licenciés au sein du Département depuis 3 saisons :

	NOMBRE DE LICENCIÉS ET DE PASS HOCKEY								TOTAL
	HOMMES				FEMMES				
	- 18 ans	+ 18 ans	PassOK	Total	- 18 ans	+ 18 ans	PassOK	Total	
Saison N-1									
Saison N-2									
Saison N-3									

Recettes actuelles du comité :

7

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

-	-
-	-
-	-
<i>Budget annuel moyen de la structure : €</i>	

PROFIL DU POSTE (EN LIEN AVEC LE PROJET ASSOCIATIF)

Type d'emploi envisagé : Poste administratif
 Poste d'agent de développement

Classement sur la convention collective nationale du sport - Groupe n°.....

Mission n°1 : % temps attribué :

Mission n°2 : % temps attribué :

Mission n°3 : % temps attribué :

Autres missions :

Compétences requises :

Type de publics visés par le projet :

Quartiers prioritaires Politique de la ville ? oui non

si oui précisez :

.....

Formation continue envisagée ? oui non

si oui précisez :

.....

Principaux axes de pérennisation du poste (= stratégie de financement du poste à long terme) :

(En lien avec le projet associatif)

Le Comité Départemental a-t-il un projet de mutualisation pour ce poste ? oui non

Si oui sous quelle forme (en lien avec une Ligue, un autre CD, un club) ? Sur quel volume horaire et quelle modalité financière ?

PARTIE N° 3 : PLAN DE FINANCEMENT

PROJET DE FINANCEMENT ANNEE N			
COUT DE L'EMPLOI		FINANCEMENT DE L'EMPLOI	
SALAIRE BRUT VERSE	€	FEDERATION SPORTIVE	€
		LIGUE	€
CHARGES PATRONALES	€	COMITE DEPARTEMENTAL	€
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	€
PRIMES DIVERSES	€	COMMUNE	€
		AUTRES	€
AUTRES	€	EMPLOYEUR (s)	€
		SUBVENTION Agence Nationale du Sport	€
COUT TOTAL	€	TOTAL FINANCEMENT	€

PROJET DE FINANCEMENT ANNEE N+1			
COUT DE L'EMPLOI		FINANCEMENT DE L'EMPLOI	
SALAIRE BRUT VERSE	€	FEDERATION SPORTIVE	€
		LIGUE	€
CHARGES PATRONALES	€	COMITE DEPARTEMENTAL	€
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	€
PRIMES DIVERSES	€	COMMUNE	€
		AUTRES	€
AUTRES	€	EMPLOYEUR	€
		SUBVENTION Agence Nationale du Sport	€
COUT TOTAL	€	TOTAL FINANCEMENT	€

PROJET DE FINANCEMENT ANNEE N+2			
COUT DE L'EMPLOI		FINANCEMENT DE L'EMPLOI	
SALAIRE BRUT VERSE	€	FEDERATION SPORTIVE	€
		LIGUE	€
CHARGES PATRONALES	€	COMITE DEPARTEMENTAL	€
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	€
PRIMES DIVERSES	€	COMMUNE	€
		AUTRES	€
AUTRES	€	EMPLOYEUR	€
		SUBVENTION Agence Nationale du Sport	€
COUT TOTAL	€	TOTAL FINANCEMENT	€

10

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

PROJET DE FINANCEMENT ANNEE N+3			
COUT DE L'EMPLOI		FINANCEMENT DE L'EMPLOI	
SALAIRE BRUT VERSE	€	FEDERATION SPORTIVE	€
		LIGUE	€
CHARGES PATRONALES	€	COMITE DEPARTEMENTAL	€
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	€
PRIMES DIVERSES	€	COMMUNE	€
		AUTRES	€
AUTRES	€	EMPLOYEUR	€
		SUBVENTION Agence Nationale du Sport	€
COUT TOTAL	€	TOTAL FINANCEMENT	€

PREVISION DU COUT DE L'EMPLOI

	COUT DE L'EMPLOI POUR L'ASSOCIATION	SUBVENTION « Agence Nationale du Sport »	COUT TOTAL DE L'EMPLOI
ANNEE N			
ANNEE N+1			
ANNEE N+2			
ANNEE N+3			
TOTAL :			

Je soussigné certifie exactes les informations présentes dans le document.

Fait à le

Signature :

Signature Président de Ligue :

Pièces à fournir obligatoirement :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

- Dossier de candidature dûment rempli, daté et signé, adressé en deux exemplaires à :

Fédération Française de Hockey
Tour Galliéni II
36 avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

- Procès-verbal de la décision d'embauche du conseil d'administration.
- Copie du ou des diplômes et carte professionnelle, pour les éducateurs sportifs.
- Bilan ET compte de résultat de l'année N et N-1,
- Budget prévisionnel de l'année civile en cours signé, faisant apparaître précisément la subvention « Emploi CNDS »
- Projet de développement sur l'olympiade du Comité Départemental
- Structuration actuelle du Comité Départemental (élus et salariés)